

NEXT LANDMARK INTERNATIONAL CONTEST – MOSCOU 2017 « Architectural Skin »
FLOORNATURE INTERNATIONAL ARCHITECTURE AND URBAN PHOTOGRAPHY CONTEST

CONTENUS ET OBJECTIFS

WWW.FLOORNATURE.COM, le portail d'architecture et de design d'IRIS CERAMICA GROUP organise la sixième édition du concours international Architectural SKIN dédié aux architectes et aux designers.

L'objectif de ce concours est de mettre en exergue et de reconnaître le mérite de recherches et de travaux inédits dans la perspective de permettre aux nouvelles générations de créatifs issus des filières architecture et design de s'affirmer tout en promouvant leurs idées, leurs propositions et leurs visions de l'habitat contemporain.

Une opportunité pour les jeunes professionnels faisant preuve d'un intérêt manifeste pour la collectivité vise à les soutenir dans leur travail et leur plan de carrière.

Pour cette sixième édition, le concours se structure en deux sections :

- ARCHITECTURAL SKIN, ouvert à tous les créatifs des catégories architecture et design.
- ARCHITECTURAL SKIN NEXTLANDMARK OF THE YEAR, sur invitation et réservé aux membres de la **Landmarkers Community** (à savoir déjà inscrits à l'une des cinq éditions précédentes du concours).

La participation au concours, gratuite, se fait exclusivement par Internet.

OBJET

Afin de récompenser la contribution de la créativité en termes de conception architecturale, de design et de graphisme, le concours se divise en deux sections. Tout cela dans l'optique d'un futur partagé et en devenir à exprimer via un motif de revêtement, « de peau » de l'habitat et son développement durable.

Section ARCHITECTURAL SKIN :

Il est demandé de réaliser un motif géométrique ou figuratif pour des dalles en grès cérame grand format de 100X100 cm ou 150x150 cm qui seront ensuite réalisées en utilisant la nouvelle technique d'impression par processus céramique « Design Your Slab » développée par **IRIS CERAMICA GROUP**.

Le projet doit répondre à des exigences de modularité, d'originalité et d'innovation visuelle.

Le motif proposé ne devra pas être limité à la simple dalle mais pouvoir s'étendre à l'infini.

Les travaux récompensés seront ceux qui intégreront le mieux le rapport entre contemporanéité et peau de l'habitat.

Les propositions conceptuelles pourront relever de deux catégories :

- Décoration d'intérieur (halls d'hôtels, espaces de travail, métros, spas et centres de bien-être, centres commerciaux, piscines, habitations résidentielles, logements, meubles sur mesure, etc.)
- Art et installations (ouvrages temporaires de n'importe quel type).

Section ARCHITECTURAL SKIN NEXTLANDMARK OF THE YEAR (SUR INVITATION) :

Il est demandé de concevoir un décor pour des dalles en grès cérame grand format de 300X150 cm (qui seront ensuite réalisées en utilisant la nouvelle technique d'impression par processus céramique « Design Your Slab »

développée par **IRIS CERAMICA GROUP**) représentatif de la philosophie du créateur invité comme - à titre d'exemple mais sans notion d'exhaustivité - un croquis, une texture, un dessin participatif, une illustration de l'écoresponsabilité, une référence à l'histoire architecturale ou urbaine, etc.

La proposition devra être pensée pour une dalle individuelle de 300x150 cm.

Les travaux récompensés seront ceux qui exprimeront de manière directe et compréhensible les principes directeurs de la philosophie conceptuelle du créateur.

LIGNES DIRECTRICES POUR LES DEUX SECTIONS

Les propositions récompensées seront celles qui illustreront le mieux une utilisation innovante des grandes dalles en grès cérame dans le domaine de la décoration d'intérieur/de l'art et des installations ou les principes directeurs de la philosophie conceptuelle du créateur tout en respectant les critères suivants :

- originalité de l'œuvre
- rapport homme/peau de l'habitat
- innovation technique, esthétique et conceptuelle

MATERIELS REQUIS

Les documents graphiques requis dans les deux catégories sont les suivants :

Section ARCHITECTURAL SKIN (ouvert)

- Planche au format numérique dimension 72 dpi avec motif appliqué à une dalle individuelle grand format 100x100 cm.
- Planche au format numérique dimension 72 dpi avec motif étendu sur une surface d'au moins 100 m² à titre d'illustration de sa continuité.
- Planche libre au format numérique dimension 72 dpi illustrant la possibilité d'application du motif dans une décoration d'intérieur ou une installation.
- Bref rapport de projet expliquant le parcours de création et proposant d'autres utilisations du motif.

Section ARCHITECTURAL SKIN NEXTLANDMARK OF THE YEAR (SUR INVITATION)

- Planche au format numérique dimension 72 dpi avec décor appliqué à une dalle individuelle grand format 300x150 cm.
- Planche libre au format numérique dimension 72 dpi illustrant la possibilité d'application du décor dans un projet réalisé par l'architecte participant.

Bref rapport de projet expliquant le parcours de création.

PARTICIPATION À LA COMPETITION

La section ARCHITECTURAL SKIN est ouverte à tous les concepteurs créatifs issus des filières architecture, art et design ayant obtenu leur diplôme entre l'an 2000 et aujourd'hui.

La section ARCHITECTURAL SKIN NEXTLANDMARK OF THE YEAR est subordonnée à une invitation directe de la part de l'organisateur. La participation est réservée aux personnes ayant participé aux cinq éditions précédentes du concours NextLandmark, membres de droit de la **LandMarkers Community**. Seules les participations à titre individuel sont admises.

INSCRIPTION

L'inscription à la compétition est gratuite.

Il est possible de s'inscrire et de télécharger en ligne ses documents jusqu'au **30/09/2017**. Pour ce faire, il suffit d'indiquer dans le formulaire d'inscription en ligne disponible à l'adresse <http://www.floornature.com/nextlandmark/subscribe> les données d'accréditation et de se doter d'un code alphanumérique de reconnaissance pour télécharger le matériel demandé.

Pour toutes informations supplémentaires, veuillez contacter par e-mail le secrétariat de l'organisation : contest@floornature.com.

ENVOI DES TRAVAUX

Afin de garantir l'égalité des chances et dans la perspective d'une publication ultérieure, les participants devront respecter les dispositions suivantes lorsqu'ils présenteront leurs projets.

La participation au concours se fait sous forme anonyme.

Pour garantir cet anonymat, le système attribuera un code alphanumérique unique au projet lors du remplissage du formulaire d'inscription.

Tout le matériel devra être téléchargé via un espace réservé à l'adresse <http://www.floornature.com/nextlandmark/subscribe> accessible après enregistrement. Une fois l'accréditation reçue, il est possible de télécharger de manière anonyme le matériel demandé.

Afin de garantir l'anonymat vis-à-vis du jury, le système remplacera le nom de tous les fichiers livrés au format requis dans l'avis de concours par le code attribué au projet.

Une fois le projet téléchargé, aucune modification ne pourra plus être apportée à la livraison.

Tous les documents devront être téléchargés avant le **30/09/2017**.

PRIX

Le jury remettra les prix suivants aux lauréats de chaque section du concours :

1. REALISATION DU PROTOTYPE, après envoi par les gagnants, préalablement informés, des fichiers d'impression dans les formats suivants. Concernant les textures et les motifs, les fichiers devront être créés et sauvegardés au format vectoriel dans une résolution de 360 dpi et un rapport de construction 1:1 par rapport à la dimension réelle du projet à imprimer. Concernant les dessins, les croquis et les œuvres artistiques de quelque type que ce soit, nous demandons une résolution de 360 dpi et un rapport de construction 1:1 (ou quoi qu'il en soit d'au moins 1:2) par rapport à la dimension réelle du

projet à imprimer. Dans ce cas de figure, les œuvres originales devront préalablement être photographiées et numérisées en haute résolution (720 dpi), remontées puis fournies au format numérique en vue de leur reproduction sur dalle. Concernant les photographies, nous demandons une résolution de fichier de 360 dpi en fonction de la largeur et du développement de l'image à imprimer. Le cliché initial devra être en très haute résolution afin de pouvoir obtenir une excellente définition sur dalle.

2. CONTRAT DE REDEVANCE avec **IRIS CERAMICA GROUP** (si elle décide la mise en production).
3. EXPOSITION DU TRAVAIL dans une installation expressément réalisée pour la soirée de remise des prix.
4. VOYAGE DE TROIS JOURS À **MOSCOU du 29 Novembre au 1 Décembre 2017** incluant le transport et deux nuits d'hôtel pour deux personnes afin de participer à la soirée de remise des prix qui aura lieu dans la galerie **SPAZIOIRIS MOSCOW le 30 Novembre 2017**.
5. Publication du projet par tous les médias du groupe
6. Attestation de victoire au NEXTLANDMARK INTERNATIONAL CONTEST 2017

JURY

Le jury - dont le jugement sera définitif et sans appel - est nommé par les organismes et par les établissements promoteurs du concours. Il compte cinq membres :

1. Vincent Parreira - AAVP ARCHITECTURE
2. Olga Aleksakova - BUROMOSCOW
3. Federica Minozzi – PDG d'Iris Ceramica Group
4. Luca Molinari – architecte, historien et critique d'architecture, conservateur du SpazioFMG per l'architettura
5. Paolo Schianchi – architecte, enseignant à l'IUSVE

TRAITEMENT DES DONNEES PERSONNELLES

Les données personnelles que les candidats transmettront avec leur demande de participation seront traitées aux termes du décret-loi italien 196/2003 aux seules fins de gérer la procédure de remise des prix.

EXCLUSIONS

Il est interdit aux personnes suivantes de participer au concours : les membres du jury et leurs conjoints, parents ou similaires, les employés de l'organisme organisateur du concours et de l'université IUSVE. Les documents qui ne seront pas sous forme anonyme seront exclus du concours.

RESULTATS ET DIVULGATIONS

Les travaux du jury se termineront au plus tard le **15/10/2017**.

Les résultats seront publiés sur le site www.floornature.com/nextlandmark/winners le **25 octobre 2017** au moment de l'exposition-événement de présentation dans le **SPAZIOIRIS MOSCOW**.

Le jury rendra public un rapport conclusif qui détaillera les critères d'évaluation ainsi que les motivations des lauréats.

L'organisation se réserve par ailleurs la possibilité de publier tous les travaux reçus ainsi que de réaliser un éventuel catalogue des ouvrages à titre d'encouragement pour les professionnels et dans l'intérêt général de la collectivité.

PROPRIÉTÉ DES DOCUMENTS

En envoyant leur projet, les participants au concours acceptent que leurs travaux soient utilisés aux fins susmentionnées. Les participants ne pourront rien revendiquer en cas d'utilisations telles que visées ci-dessus.

RÈGLEMENT

- L'organisation décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques, d'erreurs, d'effacements, de dysfonctionnements des lignes de communication survenant lors de la transmission des fichiers.
- En nous envoyant les documents, le participant déclare implicitement en être l'auteur et en détenir tous les droits.
- Les lauréats seront choisis par le jury. Sa décision sera sans appel.
- Le jury se réserve le droit, à son entière discrétion, d'exclure tout projet reçu qui ne répondrait pas aux exigences requises dans le règlement, même si celui-ci a déjà été téléchargé sur le site web.
- Les participants dégagent quoi qu'il en soit les organisateurs de toute responsabilité envers des tiers en cas d'utilisation des documents dans les conditions et en vue des finalités décrites dans le présent règlement.
- Le jury évaluera la capacité d'interprétation du sujet, la créativité et le contenu technique des images présentées.

CONDITIONS D'EXCLUSION

Les travaux suivants seront exclus :

- Travaux portant atteinte à la décence
- Projets ayant déjà gagné ou remporté une mention dans un autre concours international ou ayant été abondamment publié dans des revues ou sur des sites web internationaux

Le jury pourra également exclure, à son entière discrétion, toute personne faisant preuve d'un comportement déloyal.

ACCEPTATION

En envoyant leur projet, les participants acceptent sans réserve les conditions visées dans l'avis de concours et se soumettent aux avis du jury, aussi bien en ce qui concerne l'interprétation de l'avis de concours qu'en ce qui concerne l'évaluation des travaux en compétition.

Floornature.com ne saura en aucun cas être tenu pour responsable des problèmes ou des circonstances susceptibles d'empêcher le bon déroulement du concours ou la participation à ce dernier.



RÈGLEMENT DU CONOURS

Les auteurs des ouvrages envoyés garantissent que ces derniers sont le fruit de leur travail et qu'ils répondent aux conditions requises en matière de nouveauté et d'originalité.

INFORMATIONS

Il est interdit aux membres du jury de divulguer des informations aux participants.

Toute éventuelle demande d'informations doit être adressée au secrétariat du concours à l'adresse e-mail suivante: contest@floornature.com

organized by

